



Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 28 août 2015

Procès-verbal

Présents: Mesdames CAPACCIONI, DUTRANOIT, MEYFROIDT, MINET, SOMERS, SURIN,
Messieurs DE BEURME, DELMAL, FAYS, LECAT, PEETERS, PIETERS, SEPULCHRE .

Excusés: Mesdames BARBEAUX, DELACOLETTE, FILLEUL, VAN OVERMEIRE
Messieurs BRAUN, LECERF, MINETTE, THIRIFAY.

FORMATION EN GESTION DE PROJETS

Madame Somers, Formatrice, est présente afin de préparer la formation relative à la gestion de projets.

Madame Somers rappelle l'importance de pouvoir baser la formation sur du concret. Tous les agents ADL sont concernés par la gestion de projets. Avant la formation, Madame Somers enverra aux ADL un questionnaire permettant de préciser les projets portés par celles-ci et de cibler les prérequis des agents.

Il est prévu de rediscuter des questions suivantes :

- La rédaction des objectifs : exemples d'objectifs où cela pose difficultés (exemples de rapports d'activités « anonymisés »)
- La question du reporting : clarification des contraintes de reporting de chacun des acteurs (SPW – ADL)
- L'interface d'encodage : prévoir de montrer à Brigitte Somers, la formatrice, l'interface d'encodage des rapports

Précisions sur la structure de pilotage des ADL:

Madame Somers interroge tout d'abord les agents afin de préciser les spécificités de chacune des structures et de déterminer les différents types de structure de pilotage.

Dans les suites de cette question, les agents présents ont interpellé Madame Nadia Capaccioni, représentante de la Ministre Tillieux, pour lui faire part de leurs difficultés en terme de liquidités. Certaines ADL font face à un déficit important et le calendrier des subsides est parfois très long.

Précisions sur la rédaction des objectifs et le reporting:

Il a été demandé de pouvoir intégrer dans la formation la question de la rédaction des objectifs. Amandine Dutranoit a préparé quelques exemples afin de préciser les points qui posent parfois difficulté.

Amandine présente un powerpoint contenant quelques exemples d'objectifs à retravailler.

Les points suivants sont évoqués :

- éviter les priorités « fourre-tout » et les intitulés à rallonge
- insister sur la vision stratégique
- veiller à rédiger des objectifs SMART
- ne pas confondre objectif et action
- éviter les termes vagues comme « poursuite de ... » ou « consolider »
- veiller à décliner tous les objectifs en actions – éviter les objectifs vides.

Amandine reprecise également les notions de Court Terme – Moyen Terme – Long Terme.

Court Terme : 3 ans :

- Court terme : Actions récurrentes entre autres.
Ex : accueil des porteurs de projet, annuaire économique, ...
- Moyen terme : les indicateurs de résultat entrent dans le vert d'ici à entre 4 et 6 ans.
Ex : création d'un pôle emploi unique (les travaux sont déjà en cours mais pôle non fonctionnel avant 4 ans).
- Long terme : les indicateurs de résultat n'entrent pas dans le vert avant plus de 7 ans, même si on y travaille déjà maintenant.
Ex : aménagement de l'ancienne gare en centre d'hébergement touristique.

Amandine insiste sur le fait que la communication/visibilité (facebook, presse, etc...) fait l'objet d'un encadré spécifique.

Amandine propose de rédiger un document de type « pense-bête » reprenant ces différents points - à distribuer lors des formations.

L'interface d'encodage :

Pierre-Yves Fays montre l'interface d'encodage à Madame Somers.

En conclusion, il est convenu avec Madame Somers d'adapter :

- la partie pilotage
- de prévoir un focus sur la notion d'objectifs et d'actions
- de repartir de la présentation d'Amandine pour rédiger un « pense-bête » à destination des agents.

Il est également convenu de mettre à disposition de Madame Somers :

- un article du Mouvement communal (Article de Katlyn – Mars 2013) faisant écho de plusieurs bonnes pratiques ADL.
- Le décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local et l'arrêté du gouvernement wallon portant exécution de ce même décret.

Il est convenu avec Madame Somers que, dès que le contenu de la formation sera adapté, il sera transmis pour avis et commentaires à la DGO6.